

Daniel Conus
Chemin des Merisiers 29
1870 Monthey

Monthey, le 25 janvier 2016

Recommandé
Autorité directoriale et exécutive
Suprême de la Confédération Art 174 Cst
Monsieur Didier BURKHALTER
Département Fédéral de Affaires étrangères
Palais Fédéral Ouest
3003 Berne

Recommandé
Autorité directoriale et exécutive
Suprême de la Confédération Art 174 Cst
Madame Simonetta SOMMARUGA
Département Fédéral de la Justice
Palais Fédéral Ouest
3003 Berne

Recommandé
Service d'application des sanctions SASPP
Membres récusés en bloc
Rue du Simplon 13 – CP 89
1701 Fribourg

Recommandé
Conseil d'Etat
Par Mme Marie GARNIER, Présidente
Ruelle Notre-Dame 2
1701 Fribourg

V/réf. : XO / FM / SB – Courrier du 15 janvier 2016
Demande d'ajournement de la sanction

Préambule (Rappel)

« En politique et dans le système judiciaire, y compris les avocats et notaires, TOUS les intervenants à quelques rares exceptions, sont obligatoirement membres de la Franc-Maçonnerie »... pièce 01

Dans un Pays dans lequel la Justice dysfonctionne, l'Etat de Droit n'existe pas !

Madame, Monsieur,

J'accuse réception du courrier daté du 15 janvier 2016 relatif à ma convocation aux Etablissements de Bellechasse le mardi 15 mars 2016 avant 10.00 H.

Considérants

En fonction du crime judiciaire vécu par moi-même et ma famille depuis 1995 – crime planifié par les membres de la Secte de la Franc-Maçonnerie – j'ai requis par courrier du 24 novembre 2015 adressé à L'Autorité directoriale et exécutive Suprême de la Confédération au sens de l'Art. 174 Cst, l'annulation de toutes les procédures illégales rendues à notre rencontre.

Les dysfonctionnements de l'Institution judiciaires fribourgeoises, causés par le fait de l'appartenance de ses membres à la Franc-Maçonnerie, sont décrits dans la brochure « Franc-Maçonnerie – Pouvoirs politique, judiciaire et la Presse pris en otage – Etat de Droit et Démocratie en danger ». Ce document est accessible sur www.worldcorruption.info/index_htm_files/fm_23-05-2015.pdf

C'est donc sur cette base que **je réfute votre droit d'ordonner l'exécution de ma condamnation**, qui n'en est dès lors pas une, puisqu'elle a été prononcée par des individus qui se sont immiscés dans l'Institution Judiciaire et l'on prise en otage pour satisfaire les besoins de leur Secte satanique illégale.

Selon nos requêtes du 23 mai 2015 adressées à L'Autorité directoriale et exécutive Suprême de la Confédération au sens de l'Art. 174 Cst et accessibles en page 55 de la brochure précitée, **les décisions de l'Institution judiciaire de notre Pays, qu'il s'agisse du niveau Cantonal ou Fédéral, ne pourront être reconnues qu'à partir du moment où les points I à III des requêtes précitées seront respectés** à la lettre. Nous ne nous plierons pas à des décisions d'une Mafia criminelle obscure et secrète qui agit en violation de la Constitution fédérale.

La situation est extrêmement grave, puisque selon le Droit suisse, des personnes qui s'octroient des avantages tout en faisant partie d'une Confrérie (secte satanique) et qui sont fonctionnaires de l'Etat ou au service de celui-ci, doivent être poursuivis pour corruption.

Au-delà des centaines de milliers de francs escroqués au cours des 20 dernières années de procédures, ces individus organisent et sont actifs dans le crime organisé en bande par métier.

Vous n'êtes plus sans savoir qu'au-delà de l'affaire CONUS en particulier, je suis également mandaté dans le cadre de la prise de contrôle des royalties escroquées sur les brevets FERRAYÉ. Or, dans ce cadre, une pièce jointe à un récent courrier adressé au CREDIT SUISSE, démontre qu'une partie non négligeable de cette escroquerie et de son blanchiment, touche de près le Canton de Fribourg et des Citoyens en lien avec le canton...

La copie jointe de ce courrier (**Pièce 02** LEONI en pdf sur CD-Rom) doit non seulement vous permettre d'apprécier l'ampleur du préjudice que moi et mes partenaires subissons dans ce cadre, mais surtout de comprendre que les réelles raisons de ma condamnations par les « Frères » Francs-Maçons, ne vise que le but de m'empêcher de mettre en lumière la Vérité et faire valoir mes Droits.

En m'incarcérant à nouveau, vous contribuerez alors directement à engager une **responsabilité financière supplémentaire de l'Etat de Fribourg et de la Confédération** si elle n'interdit pas cette incarcération. Dès lors, en fonction des montants en jeu, c'est la **cessation de paiement que peut envisager le gouvernement fribourgeois** si vous poursuivez vos sanctions illégales autant qu'absurdes !

Au-delà de la responsabilité civile que vous aurez à assumer, le point essentiel de mes revendications consistera à exiger que moi-même et ma famille soyons réhabilités publiquement et que le crime judiciaire dont nous aurons été Victimes soit reconnu !

En conclusion, j'attends donc par un très prochain courrier, que « l'ordre d'exécution de condamnation » soit annulé et qu'une confirmation écrite me soit transmise.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Daniel Conus

Annexe : ment.

Copie : Etablissements de Bellechasse – 1786 Sugiez
Me Jean CAVALLI, Avocat, St-Sulpice VD

P.S. : Je serai absent et injoignable du 25.01.2016 au 20 février 2016